

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le premier décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse, DUBOIS Anthony, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel

Absente excusée : LERAT Marie-Thérèse

Madame MARTEL Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
- ↳ Travaux maçonnerie calvaire ;
- ↳ Orange : travaux prévus en 2016 ;
- ↳ Délibérations diverses (demande de participation du SIVOS de Domfront, déficit cantine la Chapelle d'Andaine, mobilier à vendre) ;
- ↳ Questions diverses (Rappel élections régionales, dates Père Noël à Perrou et cérémonie des Vœux).

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire donne lecture du courrier de l'un de ses administrés, surpris que l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes ne se fasse pas avant l'ouverture du Conseil Municipal.

En réponse, Madame le Maire a eu confirmation de l'association des Maires de France qui précise : « *la loi n'impose pas que le procès-verbal de toute séance soit lu au début d'une séance suivante, et fasse l'objet d'un vote en vue de son adoption par le conseil municipal.* »

Elle ajoute que chaque conseiller municipal reçoit le procès-verbal et qu'il a la possibilité de faire savoir son désaccord s'il le souhaite.

I – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle définition territoriale dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Initialement proposé à 20.000 habitants, le seuil démographique pour la constitution des Communautés de Communes est fixé à 15.000 habitants assorti d'adaptations en fonction de la densité démographique. Un calendrier précis a été adopté. Devant l'importance des nouvelles régions qui vont voir le jour dans les prochaines semaines, il est nécessaire que les Communautés de Communes disposent d'une taille suffisante pour être reconnues.

Elle ajoute que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été présenté et remis aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Comme prévoit la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Madame le Préfet a transmis un exemplaire de ce projet de schéma, pour avis, aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes concernés par les propositions de révision.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception de la présente. En l'absence de délibération sur le projet de schéma dans le délai imparti, la réponse sera réputée favorable.

Le projet de schéma et l'ensemble des avis seront transmis avant le 31 décembre 2015 aux membres de la CDCI. Cette dernière disposera alors d'un délai de trois mois au plus pour adopter ou modifier le projet à la majorité des deux tiers de ses membres. Madame le Préfet arrêtera ensuite le SDCI au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet de SDCI prévoit de passer de 29 à 15 EPCI. Il prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Andaine et de la Communauté de Communes du Bocage de Passais.

Madame le Maire propose, à l'issue de cet exposé, de solliciter l'avis de son Conseil Municipal à savoir s'il accepte le projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par Madame le Préfet.

Après en avoir discuté et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- De ne pas approuver le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
- De proposer aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale que la CDC du Pays d'Andaine soit rattachée à la CDC du Bocage de Passais et à la CDC du Domfrontais. En effet, la fusion avec la CDC du Domfrontais est plus cohérente en ce qui concerne le bassin de vie des habitants de Perrou.
- De charger Madame le Maire de faire part de cette décision à Madame le Préfet ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

II – TRAVAUX MACONNERIE CALVAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le mur de soutènement en pierres, situé en dessous du monument aux morts, s'est considérablement dégradé.

Elle a donc fait venir un maçon pour constater l'évolution et des travaux sont à prévoir.

Elle propose de prévoir cet investissement sur le BP 2016.

Ils décident d'accepter.

III – ORANGE / TRAVAUX PREVUS EN 2016

Madame le Maire et son 1^{er} adjoint ont rencontré un agent de la société Orange, car le multiplexeur situé à la sortie du bourg (vers la RD176) va être remplacé fin 2016. Elle présente le plan au Conseil Municipal.

Cette installation aura pour effet l'accès à l'ADSL pour les lignes téléphoniques des habitations situées dans la zone délimitées sur la carte. Le raccordement se fera en aérien, car moins coûteux.

Elle tient à préciser que ces travaux sont entièrement pris en charge par Orange et qu'il n'y a aucune participation du Conseil Général, car la Commune de Perrou ne fait pas partie du plan numérique ornaï.

IV – DELIBERATIONS DIVERSES

- Demande de participation du SIVOS de Domfront

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SIVOS de Domfront sollicitant une participation pour les élèves de la commune scolarisés dans ces établissements.

Elle précise que la Commune de PERROU fait partie du SIVOS D'ANDAINE et que le transport scolaire est assuré depuis le bourg.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas verser de participation.

- Demande de participation déficit cantine La Chapelle d'Andaine

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de La Chapelle d'Andaine sollicitant une participation pour les élèves de la commune scolarisés dans sa commune.

Elle précise que la Commune de PERROU fait partie du SIVOS D'ANDAINE.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas verser de participation.

- Mobilier à vendre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association de Flers cherche à acheter du mobilier pour le remettre en état et le revendre aux personnes qui en ont besoin.

La commune dispose de plusieurs tables et chaises.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal accepterait d'en vendre et à quel tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le donner.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Commission cimetièrè : Madame le Maire propose de convoquer les membres de la Commission en charge du cimetière. La réunion est fixée au 5 décembre à 10h30.
- Installation des illuminations : samedi 5 décembre 9h00.
- Rappel des permanences du bureau de vote pour les élections régionales
- Père Noël à Perrou : vendredi 18 décembre à 17h au foyer de vie de l'ANAIS et à 18h à la salle des fêtes pour les enfants de la Commune.
- Cérémonie des Vœux : vendredi 8 janvier 2016 à 20h30.
- Caisse à outils trouvée en septembre 2014 : aucune réclamation, donc la personne qui l'a trouvée est venue la récupérer ...

Autres questions :

Néant.

Séance terminée à 21h20.

Le Maire,